Nations Unies A/65/943–S/2011/571

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
15 septembre 2011
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 117 de l'ordre du jour
Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

Note verbale datée du 12 septembre 2011, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies

La Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de lui faire tenir ci-joint la Déclaration spéciale des ministres des affaires étrangères de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique-Traité commercial entre les peuples sur la situation de la Libye et de la Syrie (voir annexe).

La Mission permanente de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies demande officiellement au Secrétaire général de faire distribuer le texte de la présente note verbale et de son annexe en tant que document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

11-50009 (F) 210911 210911

Merci de recycler

Annexe

Déclaration spéciale des ministres des affaires étrangères de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique-Traité commercial entre les peuples sur la situation de la Libye et de la Syrie

Les ministres des affaires étrangères de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique-Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP), réunis à Caracas le 9 septembre 2011, rappelant le communiqué spécial du Conseil politique du 4 mars 2011 et le communiqué spécial du Conseil ministériel dans le domaine social du 19 mars 2011,

Condamnent l'intervention de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en Libye et l'agression militaire illégale réalisée sous le couvert d'une résolution du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies en profitant de façon opportuniste du conflit politique intérieur que connaît ce pays;

Dénoncent l'opération militaire destinée à renverser le régime que l'OTAN a menée en Libye au nom de la guerre préventive, en instrumentalisant l'ONU pour servir ses intérêts géopolitiques et économiques et en violant la résolution 1973 (2011) du Conseil de sécurité;

Exigent l'arrêt immédiat et sans condition des bombardements et de l'intervention militaire de l'OTAN sur le territoire libyen;

Déplorent que l'OTAN ait ignoré les propositions que l'Union africaine a avancées avec insistance pour apporter au conflit intérieur libyen une solution fondée sur le dialogue et la paix;

Déplorent également la complicité de plusieurs grands médias internationaux, qui ont défendu les intérêts des agresseurs et contribué à déformer les informations sur ce qui se passait en Libye;

Se déclarent préoccupés au plus haut point face au risque que le même traitement soit réservé à la Syrie sous prétexte des difficultés politiques rencontrées par cette nation arabe;

Réaffirment leur plus ferme attachement au droit à l'autodétermination des peuples de la Libye et de la Syrie;

Rejettent de la façon la plus énergique toute tentative de transformer la Libye en protectorat de l'OTAN ou du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies;

Conviennent, afin de concourir aux efforts de paix souhaités par la majorité des peuples du monde, de prendre les initiatives suivantes :

- Provoquer, à l'Assemblée générale des Nations Unies, un débat sur les dangereux précédents créés en Libye et sur la protection des droits souverains de cette nation arabe d'Afrique, pour faire en sorte que la Libye ne devienne pas un protectorat de l'OTAN ou du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies;
- Œuvrer en faveur de la constitution d'un groupe de travail de l'Assemblée générale chargé d'enquêter sur l'usage des fonds gelés des réserves financières

libyennes et d'en suivre l'évolution, qui fera rapport à l'Assemblée sur ses résultats et ses conclusions;

- En appeler à la communauté internationale pour qu'elle prenne l'initiative d'une enquête sur les crimes perpétrés en Libye par l'OTAN contre le peuple libyen, la destruction des infrastructures du pays et les décès. Inventorier les manipulations et les mensonges médiatiques favorisés par les forces impérialistes pour justifier l'agression du peuple libyen;
- Demander au Secrétaire général de l'ONU de rendre compte aux États Membres, en toute transparence et avec la plus grande rigueur, de ses activités relatives à la Libye et à la Syrie; et insister pour qu'il agisse dans le cadre de mandats adoptés par l'Assemblée générale avant toute nouvelle intervention en Lybie. Lui demander également de tenir une réunion avec les pays de l'ALBA-TCP pour examiner la situation en Libye;
- Soutenir l'idée que l'Union africaine doit jouer un rôle central dans les efforts de paix en Libye;
- S'opposer haut et fort à ce que le siège de la Libye à l'ONU soit occupé par une faction ou une autorité de transition illégitime imposée par l'interventionnisme étranger et, en conséquence, demander que la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies tienne un débat de fond visant à empêcher que le siège de la Libye soit occupé tant qu'un gouvernement issu de la volonté libre et souveraine du peuple libyen n'est pas constitué de façon légitime et sans intervention étrangère;
- Proposer au Gouvernement syrien l'envoi à Damas d'une mission de hauts représentants ou de ministres des affaires étrangères de l'ALBA-TCP et, le cas échéant, informer de cette démarche les pays latino-américains et caribéens par l'intermédiaire de l'Union des nations de l'Amérique du Sud, de la Communauté des Caraïbes, du Système d'intégration de l'Amérique centrale et du Forum unifié Sommet de l'Amérique latine et des Caraïbes-Groupe de Rio, et inviter quiconque le souhaite à se joindre à cette initiative;
- Susciter un débat au Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés sur les dangers qui menacent la Syrie;
- Appuyer, avec les pays non alignés membres du Conseil de sécurité, le projet de résolution relatif à la Syrie proposé par la Russie et la Chine;
- Envoyer la présente déclaration au Secrétaire général de l'ONU et lui demander de la faire distribuer en tant que document de l'Assemblée générale.